

Polices : il faut clarifier

Claude Guéant a participé à une réunion organisée, à Nice, par Christian Estrosi sur les polices municipales. A cette occasion, le ministre de l'Intérieur a, une nouvelle fois, utilisé cette tribune à des fins électorales.

Jean-Jacques Urvoas, secrétaire national du PS à la sécurité, a cependant rappelé que le rôle des policiers municipaux doit être clairement défini.

« Ma position est simple », a précisé le député du Finistère. « D'une part, il faut que la loi soit revue pour permettre de recentrer les polices municipales sur un rôle de tranquillité publique. Car, aujourd'hui la nature de leurs interventions varie de la prévention/médiation à des logiques de réaction et d'intervention. C'est une fois que la mission sera définie que la question de l'équipement se posera ».

« D'autre part, les maires qui, aujourd'hui, souhaitent que leurs fonctionnaires soient équipés d'une arme de poing (dite de "4^e catégorie") le peuvent. Et de fait, seuls moins de 40 % des 3 800 maires concernés l'ont fait ».

Et on le comprend aisément car les missions des 18 000 policiers municipaux sont limitées à la police administrative, à tout ce qui touche à la médiation et à la tranquillité publique. « **L'interpellation de délinquants par les policiers municipaux, comme cela se pratique dans à peine 1 % des villes, sur les 3 800 qui ont une police**

municipale, n'a aucun fondement juridique. Police nationale et police municipale ont des statuts différents. Il ne doit pas y avoir de mimétisme entre les deux, qui ont des fonctions complémentaires et que le législateur a voulu différentes. Je conteste fermement l'argument que j'entends selon lequel les policiers municipaux courent des risques identiques, alors que juridiquement, leurs missions ne sont pas les mêmes », a rappelé le secrétaire national du Parti Socialiste dans une interview accordée à *Acteurs publics*, le 17 juin.



« Les missions doivent être définies »

En évoquant la possibilité de financer, en partie, l'achat de gilets pare-balles pour les policiers municipaux, le ministre de l'Intérieur a lancé la campagne de l'UMP qui tentera de faire croire aux Français que l'échec de Nicolas Sarkozy, en matière de sécurité, s'explique par le laxisme des maires.

Une nouvelle fois, la droite refusera d'affronter ses responsabilités. 🗡️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 23/06/2011



Dossier de la semaine
Un cinquième risque ?



Vie de la Fédération
Primaires : une nouvelle phase le 13 juillet



Interview
L'or de France
Avec Denis Lefebvre

Antirépublicain

L'organisation de Primaires, ouvertes à tous les citoyens qui se reconnaissent dans les valeurs de gauche, constitue un événement important dans la vie politique française. Dans le Finistère, la quasi-totalité des maires, quelle que soit leur appartenance politique, ont accepté de mettre des salles municipales à la disposition du comité d'organisation des Primaires. Sauf... le maire de Cléder qui oblige ainsi les habitants de sa commune à parcourir plusieurs kilomètres pour pouvoir s'exprimer. Pour quelle raison ? Croit-il qu'il pourra, par cette obstruction ridicule, empêcher les Primaires de se dérouler ? Non. Mais, les électeurs de Cléder peuvent ainsi voir l'ouverture d'esprit de leur maire... ou alors, le manque criant de locaux municipaux dans leur commune.

Concertation citoyenne



A Gouesnou, le Conseil général a organisé, le 27 mai, une rencontre autour du thème de la dépendance dans le cadre du débat sur ce sujet, lancé par le gouvernement. Mais, là où Nicolas Sarkozy agite les peurs, le Conseil général du Finistère organise une concertation citoyenne.

La durée de vie progresse régulièrement et le nombre de personnes âgées augmente. Tout le monde est ou sera concerné. « Le Conseil général souhaite avoir ce débat avec les Finistériens », a indiqué Pierre Maille qui a également rappelé que Nicolas Sarkozy a lancé ce débat pour répondre aux présidents des Conseils généraux. En effet, depuis plusieurs années déjà, le déséquilibre du financement, entre les départements et l'État, place les collectivités locales dans une situation budgétaire très délicate.

Pour Pierre Maille les termes mêmes utilisés par le gouvernement posent de manière biaisée les bases de la discussion. Le mot "Dépendance" implique une notion de risque, de charge, d'inquiétude. « Je préfère parler d'autonomie », a précisé le président du Conseil général qui a indiqué que le département cherche, dans toutes ses politiques, à prolonger cette autonomie.

Cela touche aussi bien l'habitat que la santé, la vie associative ou l'organisation des soins à la personne. Il n'est pas neutre pour le Conseil général de favoriser des constructions de logements dans les centre-bourgs, à proximité des services publics ou des commerces, de relayer des campagnes de prévention ou de soutenir le monde associatif qui crée du lien social.

Cette concertation citoyenne a permis à de nombreux Finistériens, souvent impliqués dans l'action en faveur des personnes âgées, de prendre la parole. D'abord, pour souligner les difficultés que rencontrent les aidants familiaux. Ensuite, pour mettre en garde contre les contrats dépendance qui ne répondent pas toujours aux attentes des personnes qui se trouvent confrontées à des situations de dépendance. « Il conviendrait de légiférer sur cette question », a confirmé la députée de Brest, Patricia Adam.

Devant le succès remporté par cette concertation citoyenne, le Conseil général envisage de renouveler l'expérience.

Un cinquième risque ?

Après le mutualisme, à Landerneau, le cycle de conférences de la Fédération, animé par Jean-Pierre Tandin, s'est penché, le 7 juin, sur l'enjeu que représente la mise en place d'un 5^e risque en invitant deux spécialistes de la question à s'exprimer : le premier, non adhérent du PS, était José Gongoria, responsable de cette thématique au sein du Grand Orient de France. La seconde, Charlotte Brun, est secrétaire nationale du PS, en charge des personnes âgées.



José Gongoria

Pour José Gongoria, il est essentiel que la collectivité prenne en charge le financement de la dépendance, pour les personnes âgées mais aussi pour les personnes handicapées.

Pour le spécialiste du Grand Orient de France, il faut porter sur les personnes âgées un nouveau regard, beaucoup plus éthique qu'aujourd'hui. « **Les personnes âgées sont marginalisées, souvent considérées comme une charge** ». Or, dès lors qu'on considère chaque individu comme un citoyen, avec les mêmes droits et devoirs que tout le monde, la vision change. Il convient donc de se demander comment, à 80, 90 ou 95 ans, il est possible d'exercer ses droits de citoyen et d'exprimer ses souhaits, ses besoins, ses envies.

Et, pour José Gongoria, l'aspect financier, s'il ne doit pas être ignoré, n'est pas primordial. « **Si on compare l'argent que les firmes pharmaceutiques consacrent à leur communication, par exemple, on constate qu'il est possible de dégager les sommes nécessaires à l'intégration pleine et entière des personnes âgées au sein de la société** ».

Charlotte Brun approuve ce discours. « **Nous avons, en France, un vrai**

problème avec l'avancée dans l'âge, assimilée à l'incapacité physique. A 55 ans, on est considéré comme un jeune présidentiable, mais on a toutes les chances de faire partie du prochain plan senior de son entreprise ». Pour torde le cou à cette impression, il faut rappeler que seuls 6 % des personnes âgées de 60 ans sont concernées par la dépendance. Il faut monter jusqu'à la tranche d'âge 90-94 ans pour atteindre 50 % d'une classe d'âge concernée par la dépendance.

Le modèle dominant en France, aujourd'hui, met en avant l'individu entre 30 et 40 ans, opérationnel immédiatement et productif.

Or, Nicolas Sarkozy et l'UMP veulent faire peur et agitent la perspective d'un « *Tsunami gris* » en exagérant systématiquement le coût de l'arrivée des *baby boomer* dans le 3^e âge.

Pour la secrétaire nationale du PS, on peut craindre que le débat national n'aboutisse qu'à une réforme à minima. « **La montagne va sans doute accoucher d'une souris** ». Mais, cet immobilisme fera le jeu des assurances privées. Or, il convient d'être ambitieux pour mettre en place une véritable solidarité nationale destinée à aider tous les citoyens, quel que soit leur âge, à compenser leur dépendance.



Charlotte Brun

Les questions liées au handicap et à la dépendance seront au cœur de la campagne présidentielle. Car, les réponses qu'apporteront les candidats dessineront les contours de la société du XXI^e siècle. Soit la solidarité et la mise en place d'outils collectifs, pour aider tous ceux qui en ont besoin. Soit le chacun pour soi où seuls les plus riches pourront espérer vivre une vieillesse paisible. 🌸

Primaires : une nouvelle phase le 13 juillet

A partir du 13 juillet, le processus des primaires entrera dans une nouvelle phase. En effet, à cette date, l'appel à candidature, ouvert le 28 juin, sera clos et chacun connaîtra les noms des candidat-e-s à la désignation pour l'élection présidentielle de 2012, qui postuleront les 9 et 16 octobre.



« Il faut maintenant former les présidents et les assesseurs »

et assesseurs. Deux sessions, à Quimper et Rosporden, ont déjà été animées par Karim Ghachem. « Les prochaines se tiendront dans le centre-Finistère, à Château-lin ou Carhaix, le 29 juin et à Brest, le 6 juillet », annonce le délégué fédéral chargé des primaires. Le vote des 9 et 16 octobre prendra un peu plus de temps qu'un vote

Mais, le 13 juillet est également une date butoir importante. En effet, tous les citoyens français inscrits sur les listes électorales, avant le 31 décembre 2010, peuvent voter aux primaires citoyennes. Cependant, un certain nombre de personnes doivent s'inscrire, sur le site des primaires. Il s'agit des mineurs qui auront 18 ans au moment de la présidentielle et qui n'ont pas encore eu le droit de s'inscrire en mairie sur les listes électorales. Il s'agit aussi des mineurs adhérents au

Mouvement des Jeunes socialistes ou au Parti Socialiste. Enfin, tous les étrangers, adhérents au PS ou au MJS doivent également s'inscrire pour pouvoir participer aux primaires.

Du côté du comité départemental d'organisation, l'heure est maintenant à la constitution des bureaux de vote et à la formation des présidents, trésoriers

« classique », mais une formation d'une heure est suffisante pour expliquer aux présidents, trésoriers et assesseurs le déroulement de ce vote qui permettra à l'ensemble des citoyens qui le souhaitent de désigner le candidat-e socialiste à la présidentielle.

En savoir plus :

<http://www.lesprimairescitoyennes.fr/>

Interview

L'or de France

Avec Denis Lefebvre

En publiant « L'or de France » aux Éditions du Lombard, Denis Lefebvre (secrétaire général de l'OURS) revient sur un événement peu connu de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, qui s'est déroulé en partie dans le port de Brest.

Cap Finistère : Comment as-tu découvert cette histoire ?

Denis Lefebvre : C'est aux Antilles, d'où est originaire mon épouse, que j'ai entendu parler, pour la première fois, de l'or de la Banque de France dont une partie y a été entreposée durant la guerre. En tant qu'historien, j'ai voulu en savoir plus. J'ai rassemblé assez d'archives pour écrire un livre, mais pendant 15 ans il est resté à l'état de projet. Et, par le hasard des rencontres, j'ai repris ce projet avec Jean-Pierre Pécau, que nous avons soumis aux Éditions du Lombard. Les dessins ont été réalisés par Tibéry.

Cap Finistère : Quelle est la trame de cette histoire ?

Denis Lefebvre : Nous nous appuyons sur des éléments historiques. Au début des années 30, la Banque de France, en liaison avec le gouvernement, a établi un plan d'évacuation de son or en cas de guerre avec l'Allemagne. Il fallait à tout prix éviter que l'ennemi puisse s'emparer de ce trésor : la France était en effet la première puissance monétaire au monde, avec 2800 tonnes d'or dans ses réserves ! Lentement au début, puis plus rapidement à partir de 1938 et des accords de Munich, l'or qui se trouvait dans les succursales du pays a été évacué vers l'ouest, et envoyé principalement aux États-Unis. Cette stratégie a été payante : quand les Allemands ont occupé une bonne partie du pays en juin 1940, ils n'ont trouvé aucun gramme d'or dans les coffres. A la veille de la capitulation, cependant, un peu plus de 250 tonnes restaient toujours en Bretagne. C'est le sort de cet or que nous racontons dans cette bande dessinée.

Cap Finistère : Pourquoi a-t-il été embarqué à Brest ?

Denis Lefebvre : C'était la tête de pont du réduit breton. Mais, l'armée française s'est effondrée. A la veille de l'entrée des Allemands dans Brest, un navire a quitté la rade avec cet or dans ses cales. Il s'agissait alors de le déposer aux États-Unis, mais il a été finalement envoyé en Martinique, où il est resté jusqu'en 1946.

Cap Finistère : Pourquoi avoir traité ce sujet en bande dessinée ?

Denis Lefebvre : Pour changer, découvrir une autre forme d'écriture de l'histoire, m'adresser à un autre public. Tout en gardant une trame historique, il s'agit d'une histoire romancée. Cette manne attire bien sûr de nombreuses convoitises et nous avons imaginé toute une série d'aventures. Je publie à la rentrée un récit historique de cette histoire, mais la BD a permis de laisser vagabonder l'esprit!



Agenda

24 juin

19 h 00 : Alain Vidalies
salle Michel Colombe, à
Saint-Pol-de-Léon.

25 juin

A partir de 11 h 00 :
Journée égalité
à Saint-Cadou.

29 juin

18 h 30 : Daniel Vaillant au
local du PS à Brest.

30 juin

19 h 00 : Réunion sur
les déserts médicaux
avec Sylvaine Vulpiani,
Jean-Luc Fichet et
Jean-François Le Bian,
président de la chambre
départementale des
pharmaciens.

1^{er} juillet

19 h 00 : Réunion sur le
projet avec Harlem Désir,
à Carhaix.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428

N° 915 - Vendredi 24 juin 2011

www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr

26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON

Tél. 02 98 43 44 39

13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère

Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros

Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Jean Cotten distingué



La municipalité de Saint-Yvi lui a décerné la médaille de la ville en janvier. Puis, ce fut le Mérite Agricole, attribué pour sa carrière d'ingénieur au sein du Ministère de l'Agriculture. Et enfin, samedi, les Palmes Académiques pour son action comme Délégué Départemental de l'Éducation Nationale.

« Jean, c'est un parcours à la manière de la chanson de Jean-Jacques Goldman, "Loin des beaux discours, des grandes théories, à sa tâche chaque jour, on pouvait dire de lui, il changeait la vie" », résume Michel Loussouarn, délégué de la 8^e circonscription.

Qu'on en juge ! Avec d'autres bénévoles, Jean a fondé en 1961 l'Amicale Laïque de Saint-Yvi en devenant son premier président. Il créera ensuite au sein de l'AL une section légumière qui produit chaque année 180 tonnes de légumes à destination des associations caritatives (Restos du coeur, banque alimentaire...). Élu au Conseil municipal en 1958, il y siégera jusqu'en 1989, effectuant trois mandats d'adjoint au maire. Adhérent au PS en 1972, il milite toujours à la section locale, nous faisant profiter de la sagesse que lui confère ses 76 ans. Passionné de football, Jean a également présidé aux destinées de l'Association Sportive Saint-Yvienne, dans les années 70.

« Ce chemin de vie est un exemple pour nous tous. A une époque où la dureté de l'existence pousse au repli individualiste, Jean nous rappelle que l'action collective et désintéressée est encore la meilleure manière de promouvoir la solidarité et les valeurs qui lui sont chères : celles de la République », souligne Michel Loussouarn.

Charte de la parentalité en entreprise : le Conseil général s'engage

La conciliation des vies familiale et professionnelle est un

enjeu majeur pour les salariés parents. De nombreux employeurs sont soucieux de cet équilibre et mettent en place des dispositifs pour faciliter la conciliation des temps. Le Conseil général du Finistère est de ceux-là.

Le 16 juin, Roger Mellouët, vice-président du Conseil général, a signé, pour le Conseil général du Finistère employeur et aux côtés de 26 entreprises, associations, hôpitaux et collectivités territoriales la "Charte de la parentalité en entreprise". Faire évoluer les pratiques des employeurs en matière d'aide à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, faciliter le quotidien des salariés, l'organisation du travail – éviter les réunions tard le soir, faciliter le télétravail, développer les chèques emplois services universels, les modes de garde... – tels sont les engagements des employeurs signataires de cette charte.

Rentrée sous tension dans les collèges



Dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale, Claudy Lebreton, président de l'ADF (Assemblée des Départements de France), a exprimé l'inquiétude des conseils généraux quant aux conditions de préparation de la prochaine rentrée scolaire.

« La rentrée 2011 dans les collèges sera caractérisée par l'arrivée massive de 40 000 nouveaux élèves en classe de 6^e, correspondant au pic de naissance de l'année 2000. Dans le même temps, le nombre de professeurs du secondaire va une nouvelle fois se réduire (- 4 800 postes) en raison de l'application de la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite », a prévenu le président de l'ADF.

« Au nom de l'ensemble des présidents de département, j'en appelle donc à votre sens de l'écoute. Il n'est plus possible aujourd'hui que des décisions qui concernent directement nos

collectivités soient prises en l'absence de toute négociation avec les associations représentatives des élus. L'avenir de nos enfants en dépend », a rappelé Claudy Lebreton

Les départements de France dont les investissements dans les collèges vont au-delà de leurs compétences stricto-sensu (informatique, périscolaire, etc.) sont unanimes pour craindre une rentrée scolaire perturbée et difficile, mais sont tous disposés à participer à la négociation que vous ne devez pas manquer de lancer sur ce sujet.

Financement des allocations de solidarité : verdict le 30 juin

Le Conseil constitutionnel a examiné, le 14 juin, les recours déposés au titre de la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur les allocations de solidarité par des Conseils généraux.

Trois QPC ont été posées, portant sur le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), le revenu de solidarité active (RSA) et la prestation de compensation du handicap (PCH).

Les recours soulignent l'insuffisance de financements qui porterait atteinte au principe de libre administration des collectivités, ainsi qu'au principe de compensation des transferts de compétences tel que posé par l'article 72-2 de la Constitution.

Ce 14 juin, le Conseil constitutionnel a entendu les avocats des départements. Dans leur plaidoirie, ils ont demandé aux Sages de prononcer une déclaration d'inconstitutionnalité et, par conséquent, d'abroger la loi en cause, de saisir le législateur et de le contraindre à tirer les conséquences d'une telle décision, donc à réexaminer la loi.

Les QPC ont été mises en délibéré et les décisions seront rendues publiques le 30 juin.

**Un de vos proches désire
recevoir Cap Finistère ?
Merci de nous transmettre
ses coordonnées.
cap-finistere@wanadoo.fr**